

	Procédure	
	PM03-PR0003 Procédure d'audit interne	I.E. :5

Détails du document		
Mat. Superviseur	Superviseur	Processus
000031	Lauriane Marie LE FLOUR	Organisation du Système Management Qualité et amél

Historique de l'évolution du document		
I.E.	Date	Justification de la MAJ
1	09/08/2017	Création
2	15/11/2019	Modification suite au déploiement de Qualipro
3	19/11/2020	Modification
4	04/12/2023	Modification
5	17/04/2024	Modification

Liste des documents de renvoi		
Code	Désignation	Type

Liste des rédacteurs				
Nom\Prénom	Fonction	Signature	Date de Validation	Heure
Lauriane Marie LE FLOUR	Directrice des Opérations		17/04/2024	11:36:03

Liste des vérificateurs				
Nom\Prénom	Fonction	Signature	Date de Validation	Heure
Ndoye Ndèye Sokhna	Responsable Opérationnel et Qualité		17/04/2024	17:38:15

Liste des approbateurs				
Nom\Prénom	Fonction	Signature	Date de Validation	Heure
Lauriane Marie LE FLOUR	Directrice des Opérations		17/04/2024	17:41:19

Objet

Cette procédure détermine les règles de mise en œuvre du système d'audit qualité interne. Elle précise : la méthodologie d'audit, les règles relatives à la planification et au suivi des audits, les critères de qualification des auditeurs et les responsabilités associées aux activités d'audit.

Domaine d'application

La procédure s'applique à l'ensemble des structures NEST pour la vérification de la conformité des dispositions par rapport à la norme ISO 9001, à la vérification de leur application et de leur efficacité.

Responsabilité

Le RQ est chargé de l'application de cette procédure.

Annexes

- Qualipro
- Fiche d'incident
- Liste des auditeurs qualifiés dans Qualipro

Description de la procédure

Responsabilités et qualification

Seuls les auditeurs internes ayant reçu la formation nécessaire ont autorité pour conduire les audits du système qualité :

- Formation sur la méthodologie de l'audit
- Accompagnement par un Auditeur Qualifié pour au moins un audit

Pour conserver leur qualification, les auditeurs internes doivent effectuer au moins un audit par an.

Les auditeurs internes sont indépendants des secteurs audités. En cas de constitution d'équipes, un Responsable d'audit est désigné par le Service Qualité.

	Procédure Audit interne	Page : 2
---	------------------------------------	-----------------

Les justificatifs de formation des auditeurs internes qualifiés sont disponibles au niveau des ressources humaines : attestations de formation par un cabinet externe Qualitec, fiches d'évaluation de formation interne ou CV prouvant les compétences.

Déclenchement de l'audit

Les audits sont déclenchés soit conformément au programme d'audit, soit à la demande d'un pilote de processus (suite au constat de non conformités, incident, réclamations clients ou parties intéressée, etc...).

Le programme est élaboré annuellement par le Service Qualité, en collaboration avec les auditeurs internes et est diffusé via le logiciel Qualipro.

La planification tient compte des résultats des audits antérieurs, de l'importance et de l'état des processus, des modifications ayant une incidence sur l'organisation de l'entreprise et des risques non maîtrisés.

L'Auditeur met à disposition le plan d'audit dans Qualipro au moins une semaine avant la date de l'audit. L'ensemble des processus est audité au moins une fois par an.

Déroulement des audits

Préparation de l'audit

Avant tout audit, l'Auditeur interne vérifie l'adéquation des informations documentées associées au processus : évolution du manuel, des procédures, des instructions, des enregistrements, des supports documentés.

Chaque audit est identifié suivant la numérotation suivante : Numéro d'ordre-Année en cours pour l'année 2018 et 2019, puis par Qualipro à partir de 2020.

Le Service Qualité est responsable de la numérotation et tient à jour l'état des audits effectués.

Déroulement de l'audit

L'auditeur vérifie la conformité et l'efficacité des dispositions du système de management Qualité.

Il s'assure de :

- L'existence et de la conformité des réponses par rapport aux exigences (ISO 9001, parties intéressées, exigences légales, réglementaires, ou autres) ;
- L'application des dispositions telles que définies sur les documents de références (manuel, fiche processus, procédures, notes de service ...) ;
- L'efficacité de celles-ci ;
- La pertinence du niveau de maîtrise des risques ;
- L'entretien de la dynamique d'amélioration du processus.

Compte rendu d'audit

En fin de phase d'investigation, l'Auditeur note sur le rapport d'audit sur Qualipro la conclusion constituée de l'ensemble des constats.

Chaque non-conformité va automatiquement demander la mise en place d'une correction ou d'une action corrective dans Qualipro.

Le rapport d'audit est rendu disponible dans Qualipro après validation du Service Qualité pour diffusion au pilote de processus.

Suivi de l'audit

En cas de non-conformité constatée, le pilote effectue une analyse des causes, définit l'action corrective à mettre en œuvre, l'échéance et les responsabilités.

Le Service Qualité s'assure de la mise en œuvre effective de l'action corrective et de son efficacité avant de la solder.

Un audit n'est clôturé qu'après solde de l'ensemble des écarts relevés et un taux d'efficacité d'au moins 70%.

Les résultats des audits internes sont soumis à la Revue de Direction annuelle.